

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 13 janvier 2023, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAUT
M <sup>me</sup> la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

**SONT ABSENTS**

MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER
---------------------	----------------------------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ
M. l'ingénieur municipal	Pierre-Charles APRIL

**CITOYEN: 0**

**JOURNALISTE: 0**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2023-01-1**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 janvier 2023, se tenant à compter de 12 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-01-2**

**RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

*La recommandation concernant le sujet mentionné en titre est expliquée par les fonctionnaires municipaux.*

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., le contrat pour la mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210630-02, pour une somme totale de 45 455 366,25 \$, **taxes incluses**, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 16 septembre 2022, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 janvier 2023;

**DE** préciser que la Ville a adopté un règlement d'emprunt aux fins de financement de ce projet et que le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 novembre 2022;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

**2023-01-3**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire du 13 janvier 2023, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire  
Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière**

---

**Alain THIBAUT  
Maire**

AC/rlb